



Canapé défectueux... et rafistolé

Par **LMAK**, le **12/08/2011** à **00:02**

Bonjour,rnrnJ'ai commandé sur un site très connu un canapé qui m'a été livré il y a quelques jours. Seulement voila, celui ci présente un défaut, la couture a laché à un endroit. Je les ai appelé et un échange va etre effectué.rnCe qui me dérange, c'est que ce défaut à été maquillé! En effet on voit clairement qu'il a été recousu manuellement (les points sont irréguliers) avec un fil d'une couleur différente! C'est moche et surtout cela a commencé a déchirer le tissu! Il m'ont clairement vendu pour neuf, un article rafistolé!rnY a til quelquechose à faire pour que cela ne se reproduise plus? pour moi, il s'agit clairement d'une arnaque et je ne veux pas laisser passer ca.rnrnMerci pour vos réponses

Par **mimi493**, le **12/08/2011** à **15:07**

Envoyez une LRAR de mise en demeure pour invoquer ce problème, qu'à défaut vous ferez constater par un expert la réparation mal faite et les assignerez en justicernrnPS : les gros achats, évitez en VPC sauf chez les maisons très sérieuses en VPC (existants depuis des dizaines d'années, avant la mode d'internet)

Par **LMAK**, le **12/08/2011** à **15:37**

Merci pour votre réponse!rnrnIl s'agit de La redoute, donc bon je ne me suis pas méfiée

Par **mimi493**, le **12/08/2011 à 15:40**

Ah là, il y a plus de recours, en général, ils sont sérieux.
Donc déjà est-ce que vous les avez contactés (mail avec les photos du rafistolage pourri) ?

Par **LMAK**, le **12/08/2011 à 16:49**

Oui je les ai appelé hier et ils m'ont dit qu'ils me l'échangerai. Concernant le rafistolage ils m'ont dit d'envoyer un courrier mais que ça ne donnerai probablement rien de plus! Je cite "on vous l'échange, c'est déjà pas mal!"

Par **mimi493**, le **12/08/2011 à 16:49**

Donc ils appliquent la loi sans rechigner. Vous voulez quoi de plus ?

Par **LMAK**, le **12/08/2011 à 17:07**

Je ne demande rien de plus mais je ne trouve pas ça normal pour autant.
Un défaut de fabrication j'accepte, mais pas le fait d'être prise pour une idiote en me refourçant un article rafistolé!
Je ne dois pas être la seule à qui ils le font... et sur les 10 personnes sur qui ils le font il doit bien y en avoir 2 ou 3 qui ne voit rien ou qui le voit trop tard (10 jours de délai)! Ça n'est pas juste et je n'aime pas l'idée de laisser passer ça!
Y'a-t'il quelque chose de plus à faire pour que ça n'arrive plus? le signaler à la répression des fraudes est-il utile?

Par **mimi493**, le **12/08/2011 à 17:35**

Même si ça n'excuse pas, ce n'est pas le vendeur qui a fait ça (ils ne fabriquent, pas plus qu'ils ne réparent)
Le vice caché n'a aucun délai donc les 10 jours ne sont pas applicables (c'est pour le retour parce que ça ne plaît pas, ce délai).
Je ne vois pas en quoi la répression des fraudes serait concernée : ils vous le changent

Par **LMAK**, le **12/08/2011 à 21:28**

Je suis d'accord avec vous...
Merci pour vos réponses et conseils, en tout cas